



SOU DES ECOLES LAIQUES DE GIERES

L'association dont je suis la présidente depuis 2011 est sans doute l'une des plus anciennes associations de notre commune, sa constitution remontant au 17 janvier 1900. Ses Statuts ont été modifiés le 22 décembre 1947 sous le numéro 2929 (parution au JO du 8 janvier 1948), puis en 1996 (pas de compte rendu dans les archives !) et enfin le 20 décembre 1971 pour régulariser la situation créée par un gros legs.

Dès 1900, cette association avait pour objet de donner aide et encouragement aux enfants fréquentant l'école laïque. Selon ses moyens, elle pouvait distribuer des fournitures scolaires et même des vêtements nous dit le préambule des statuts de 1900. C'était essentiellement une œuvre charitable avec cependant des préoccupations culturelles : lectures à haute voix, conférences, concerts. Dix-sept membres élus seront nommés en assemblée générale et renouvelables chaque année.

De 1947 à 1966, l'association a ensuite fonctionné comme caisse des écoles dont le rôle était d'acheter des fournitures scolaires : livres et matériel d'enseignement avec

- Une subvention municipale
- Les cotisations de ses membres adhérents
- Les dons assez nombreux des mariages
- Les recettes des manifestations qu'elle organisait : bals, kermesse annuelle et divers spectacles

La société comprend les membres actifs, qui sont les chefs de famille et les membres honoraires.

En 1961, la cotisation était de 3NF pour un enfant et 5NF pour deux enfants, et l'on attribuait une récompense de 5NF à chaque élève reçu au Certificat d'Etudes Primaires.

De 1966 à 1971, la municipalité ayant pris entièrement en charge l'achat des fournitures scolaires, le Sou n'intervient plus que pour l'achat de matériel éducatif à usage collectif (électrophone, magnétophone, projecteur de diapositives et la première télévision acquise en 1965). L'année scolaire 1965-1966 verra ses dernières cotisations (233 à 6F) s'éteindre.

Les cotisations de membres adhérents n'existant plus, les ressources se résument en

- 700F de subvention municipale
- La moitié (puis le tiers en 1968) des bénéfices de la kermesse organisée en collaboration avec l'Amicale Laïque.

Tous les parents des enfants fréquentant l'école laïques sont membres actifs. Les chefs d'établissement et le président de la commission municipale des écoles sont membres de droit.

Monsieur le Maire est président d'honneur de droit.

Outre le matériel éducatif et collectif, le Sou verse une subvention à chaque classe maternelle et élémentaire d'environ 100F pour des achats de bibliothèque, participe aux dépenses des voyages de fin d'année et à la moitié de l'arbre de Noël des enfants de maternelle en collaboration avec les parents d'élèves.

Depuis 1971, les statuts ont été quelque peu modifiés à cause du fameux legs « Giraud » qui fut versé en 1973 après quelques discussions et qui s'est peu à peu épuisé.



Le sou a été au même titre que la mairie et le bureau des bienfaisances, héritier de la propriété Giraud, à savoir :

- Une somme d'argent de 15 000 F
- Des titres rentes à 3%
- Des parts BNLI
- Une maison et 130 ares de terrains et de bois

Après un examen approfondi de ce dossier par divers services, il apparaît que le « Sou des écoles laïques de Gières » simple association déclarée n'a pas la possibilité de recevoir à titre gratuit, ni de posséder des immeubles, ..., par contre, votre association peut recevoir des subventions de la municipalité, ..., ce qui correspondra au vœu du testateur. (lettre du préfet de l'Isère, le 4 mai 1970)

En 1982, le Sou ne touche plus que le quart des bénéfices de la kermesse de l'Amicale Laïque.

En 1984, le dessinateur Harvec dont les croquis pleins de finesse illustraient alors Gières-Info proposera quelques figurines propres à représenter chaque association de Gières, celle qu'il choisira figure en tête de cette page.

A l'heure actuelle, le Sou ne bénéficie plus d'aucun don. Il subsiste grâce :

- à la subvention municipale de 4 000€
- aux bénéfices de la kermesse annuelle organisée par le Sou des Ecoles, en collaboration étroite avec les parents d'élèves. (bénéfices de 4 000€ à la kermesse 2 013)

Les subventions sont versées à chaque classe et s'étendent aujourd'hui aux intervenants de musique et d'éducation physique. Le financement de l'arbre de Noël des maternelles René Cassin et Argoud Puy est conservé et les dépenses des voyages de fin d'année sont remplacées par celles des projets à caractère exceptionnel : visite à la ferme, projets « théâtre » ou « arts plastiques », sorties raquettes....

Comme il faut vivre avec son temps, le Sou sera là aussi pour veiller à la bonne marche du matériel audio-visuel des écoles quand le besoin s'en fera sentir.

Historique du Sou des Ecoles Laïques de Gières

- mars 2 014 - Michèle FINET